



CPRIA

G R A N D E S T
Commission Paritaire Régionale
Interprofessionnelle de l'Artisanat

U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO

RAPPORT ACTIVITÉ 2018

La CPRIA Grand Est

Communiquer, Partager, Réunir, Innover, Agir,
Ensemble pour le dialogue social dans l'Artisanat
en Grand Est

La Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat est un outil à disposition des employeurs et des salariés des TPE artisanales du Grand Est (- de 11 salariés), leur permettant :

- de bénéficier d'informations,
- d'outils et de solutions,
- d'un véritable dialogue social dans la mesure où il n'y a généralement pas de représentation syndicale au sein de ces entreprises.

Composée paritairement (15 représentants titulaires des organisations de salariés représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) et de 15 membres titulaires de l'U2P) elle s'est réunie tous les 2 mois en 2018, soit en plénière, soit en groupes de travail thématiques.

La Commission dispose d'une présidence et vice-présidence revenant alternativement pour une durée de deux ans au collège employeur et au collège salarié. Après 2 années de présidence salarié, assurée par Silverio PASCUAL (CFE-CGC), la présidence est passée le 14 mars 2019 au collège employeur en la personne de Raphaël KEMPF (Boulangier-Pâtissier).

Retrouvez le détail du fonctionnement et de la composition de la CPRIA sur son site Internet www.cpria-grand-est.fr



Les activités 2018 de la CPRIA

La mise en place de la mission de prévention des conflits

Les salariés et les chefs d'entreprise du Grand Est, relevant du champ de l'accord du 12 décembre 2001, peuvent désormais consulter les référents territoriaux de la CPRIA lorsqu'ils sont confrontés à des questionnements, voire des difficultés en matière d'application des droits conventionnels et plus largement de relations du travail dans l'entreprise, dès lors qu'un conflit semble inévitable.

L'intervention des référents de la CPRIA a pour objectif au final d'éviter d'en arriver à une procédure contentieuse.

Ni médiation, ni conciliation, la mission de prévention des conflits de la CPRIA est de la facilitation. Elle vise à désamorcer les tensions, à faciliter le dialogue et repose sur une démarche en deux temps :

1 – La saisie gratuite de la CPRIA pour être aidé(e) ou conseillé(e).

2 – La désignation par la CPRIA d'un binôme paritaire, composé d'un référent salarié et d'un référent employeur, qui pourra proposer des solutions pour désamorcer les tensions, et pour rétablir un dialogue social apaisé.

Le site Internet de la Commission

La communication est une préoccupation majeure pour la CPRIA Grand Est. Elle a ainsi décidé la mise en place d'un plan de communication qui s'est concrétisé en 2018 par la création de son site Internet : www.cpria-grand-est.fr

Clair, accessible et convivial, son contenu s'adresse tant aux chefs d'entreprise, aux salariés, qu'aux apprentis, et à toute personne intéressée ou concernée par l'Artisanat.

Outre une présentation de la vocation de la Commission paritaire et de son fonctionnement, il permet aux internautes d'accéder à :

- Des chiffres clés sur l'artisanat du Grand Est (les formations, les entreprises, les emplois, les métiers) ;
- Une présentation de ses travaux et actions ;
- Des outils pratiques et des ressources.





Le projet « Vivre et travailler en TPE journée régionale des employeurs et salariés »

La communication est un réel enjeu pour le développement du dialogue social dans l'Artisanat. Il s'agit en effet de donner aux salariés et aux chefs d'entreprise une autre image du syndicalisme que celle qu'ils ont ordinairement.

C'est pourquoi la CPRIA a consacré une partie de ses travaux de l'année 2018 à la préparation d'une journée dédiée au dialogue et aux relations sociales au sein des TPE, ciblant particulièrement le public des chefs d'entreprise et salariés, ainsi que les jeunes et les acteurs de l'orientation.

L'objet de cet événement n'étant ni de faire un rappel de la réglementation, ni de ce que sont les différentes instances, il traitera le sujet du dialogue social à travers les problématiques auxquelles sont confrontés les TPE, dans une optique de vulgarisation, de sensibilisation et de promotion. Il privilégiera des témoignages de chefs d'entreprise et de salariés, ou d'experts connaissant le monde de la TPE.

La journée s'articulera autour de 3 thématiques :

1. Les relations humaines au sein de la TPE
2. Les offres d'un comité d'entreprise pour les TPE, pourquoi pas ?
3. La QVT ... Travailler en sécurité

Cette action initiée par la CPRIA, à laquelle seront associés de nombreux partenaires, est portée par la Commission avec le soutien de la Direccte Grand Est, et se concrétisera le lundi 23 septembre 2019 à Metz.



Avec le concours de la
DIRECCTE Grand Est

Vivre et travailler en TPE
Journée régionale des employeurs et salariés

9 h 30 à 17 h 00
23 sept.
2019

VIVRE ET TRAVAILLER EN TPE
Journée régionale des employeurs et salariés

#travaillerensemble #motivation #efficacité
#partagerlesidées #travailleren sécurité

*Très Petites Entreprises

Espace Conférence « Pierre STREIFF »
Chambre de Métiers de Moselle - 5 boulevard de la Défense - 57070 Metz

Formulaire d'inscription

Logos: République Française, MINISTÈRE DU TRAVAIL, Avec le concours de la DIRECCTE Grand Est, GRAND EST, CPRIA



Les autres thématiques traitées au cours de l'année 2018

Développer la motivation par l'accès aux activités, sociales, culturelles et sportives

Le partenariat établi entre la CPRIA Grand Est et le Groupe UP permet aux entreprises entrant dans le champ de l'accord de développement du dialogue social dans l'Artisanat du 12 décembre 2001, dans les 10 départements du Grand Est, de bénéficier de conditions d'accès privilégiées aux dispositifs de fidélisation des salariés du groupe.

Agir pour la santé / sécurité et la qualité de vie au travail

Dans le cadre de son partenariat avec l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), la CPRIA fait régulièrement le point de la réglementation et des besoins, des spécificités et des difficultés rencontrées par les petites entreprises en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

Promouvoir les métiers et l'artisanat et développer la formation et l'apprentissage

Les travaux et réflexions menés en articulation avec le COT Artisanat (Contrat d'Objectif Territorial) et en étroite relation tant avec les organisations professionnelles qu'avec les services de la Région Grand Est visent à produire des documents et des outils de valorisation des métiers adaptés.

Dans ce cadre, la CPRIA s'est particulièrement préoccupée des difficultés à trouver des jeunes dans les CFA dans certains métiers et des difficultés à recruter, de la possibilité pour les personnes en recherche de reconversion d'accéder à des formations aux métiers de l'Artisanat.

Retrouvez toutes les informations de la
CPRIA Grand Est sur son site Internet :
www.cpria-grand-est.fr

Contactez la CPRIA GRAND EST :
Par téléphone : 03 88 10 28 04
Par mail : contact@cpria-grand-est.fr



